

# Arrêté ministériel n° 2025-46 du 30 janvier 2025 modifiant l'arrêté ministériel n° 90-150 du 5 avril 1990 sur les transports sanitaires terrestres-Agrément, modifié

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	30 janvier 2025
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 7 février 2025</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Transport de personnes ; Santé publique - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2025/01-30-2025-46@2025.02.08>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 937 du 17 mars 1954 rendant exécutoire la Convention sur la Sécurité Sociale signée à Paris le 28 février 1952 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 90-150 du 5 avril 1990 sur les transports sanitaires terrestres-Agrément, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 janvier 2025 ;

### **Article 1er**

*Voir l'annexe 1 de l'arrêté ministériel n° 90-150 du 5 avril 1990.*

### **Article 2**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 7 février 2025

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8733>